

**TITRE : Transfert d'étudiant — Politique**

Table des matières

**TRANSFERTS AU PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA ..... 1**  
**TRANSFERT DE PROGRAMME À LA FACULTÉ DE MÉDECINE : ..... 2**

Les demandes de transfert ne seront acceptées que si elles proviennent d'une université canadienne, et ce, d'ans des circonstances exceptionnelles seulement et moyennant que le curriculum du requérant soit compatible avec celui de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, qu'il y ait une place disponible, et que la candidate ou le candidat rencontre nos critères d'admission. De plus, la candidate ou le candidat devra se soumettre à une entrevue.

**TRANSFERTS AU PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

Les transferts au programme d'études médicales ne sont pris en considération que dans des circonstances exceptionnelles, en consultation avec le vice-doyen, Programme d'études médicales de premier cycle de la Faculté de médecine, sous réserve de la disponibilité et si tous les critères suivants sont respectés. La possibilité d'un transfert n'est examinée qu'en troisième année (externat) du programme d'études médicales de premier cycle de quatre ans.

Le requérant :

- doit être inscrit à temps plein à titre d'étudiant en études médicales de premier cycle dans une université canadienne offrant un programme d'études médicales de quatre ans agréé et comparable ;
- doit initier sa demande au moins un an avant l'année souhaitée du transfert ;
- doit avoir terminé avec succès deux années au moment du transfert ;
- doit être en bonne situation scolaire et avoir un dossier satisfaisant dans son ensemble à l'établissement d'attache ;
- doit répondre aux exigences générales d'admission de la Faculté ;
- ne doit pas être en congé autorisé à l'établissement d'attache.

Il incombe au requérant de s'assurer que l'Université d'Ottawa reçoit, avec la demande de transfert, toute la documentation nécessaire de l'établissement d'attache.



## TRANSFERT DE PROGRAMME À LA FACULTÉ DE MÉDECINE :

Volets francophone et anglophone

Les candidats doivent indiquer le volet linguistique dans lequel ils désirent s'inscrire au moment de faire leur demande. Les entrevues se dérouleront dans la langue choisie par les candidats et les transferts d'un volet à un autre ne seront pas autorisés.

Programme MD et Programme MD/Ph. D.

Une fois une offre d'admission acceptée à l'un de ces programmes, il sera impossible de transférer à l'autre programme.